

# Avis d'enquête publique

Par arrêté n°2021-11-78 le président de la communauté de communes du Pays de Villersexel a ordonné l'ouverture de l'enquête publique préalable à la Déclaration de Projet d'extension de l'entreprise Damideaux à Villersexel. L'enquête portera sur l'intérêt général de l'opération et sur la proposition de mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Villersexel avec le projet d'extension. L'enquête se déroulera :

**du lundi 29 novembre 2021 à 8h30**

**au mardi 14 décembre 2021 à 17h30**

- Le dossier complet sera tenu à la disposition du public en mairie de Villersexel et au siège de la communauté de communes pendant toute la période d'enquête, aux jours et heures d'ouverture mentionnés ci-dessous :

**Mairie de Villersexel** : 1 place de l'hôtel de ville - du lundi au vendredi de 10h à 12h et de 14h à 16h

**Siège de la communauté de communes** : 144 rue de la Prairie - Villersexel - Lundi au vend. de 8h30 à 12h – de 13h30 à 16h30

- Pendant la durée de l'enquête publique, un site Internet comportant un registre dématérialisé sécurisé auquel le public peut transmettre directement ses observations et propositions est ouvert à l'adresse suivante :

<https://www.registre-dematerialise.fr/2752>

Les observations pourront également être transmises via l'adresse mail suivante :

[enquete-publique-2752@registre-dematerialise.fr](mailto:enquete-publique-2752@registre-dematerialise.fr)

Les observations transmises par courriel seront publiées sur le registre dématérialisé, et donc visibles par tous

<https://www.registre-dematerialise.fr/2752>

- Monsieur **René BAILLY**, commissaire enquêteur désigné par le tribunal administratif de Besançon, **recevra le public** au siège de la communauté de communes du Pays de Villersexel, aux **permanences** fixées les jours et heures suivants :

**Le lundi 29 novembre 2021 de 14h30 à 17h30.**

**Le mercredi 8 décembre 2021 de 9h00 à 12h00.**

**Le mardi 14 décembre de 14h30 à 17h30.**

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos par le commissaire enquêteur. Il disposera d'un délai d'un mois pour transmettre au président de la communauté de communes et au Président du Tribunal administratif son rapport et ses conclusions motivées.

La copie du **rapport et des conclusions du commissaire enquêteur** sera alors adressée par l'autorité compétente au maire de Villersexel et au Préfet. Le public pourra les consulter en ces lieux et par voie dématérialisée à l'adresse dédiée :

<https://www.registre-dematerialise.fr/2752>

La communauté de communes du Pays de Villersexel est responsable du dossier. Toute information relative à ce projet peut être obtenue auprès de Monsieur le Président, 144 rue de la Prairie - 70 110 Villersexel.

Au terme de l'enquête, la communauté de communes procédera par délibération à la Déclaration de Projet emportant la mise en compatibilité du PLU de Villersexel.